

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le quatre juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERRAULT, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 JUIN 2024

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:	3
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7 pour le compte administratif 8 pour les autres délibérations

RÉUNION DU 11 JUIN 2024

Monsieur JAOUEN, représentant la commune de Louveciennes, est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2024
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation des résultats de l'exercice 2023
- Budget supplémentaire 2024
- Fixation du mode de gestion et des durées d'amortissement des biens en M57
- Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'Etat Civil 2025-2029
- Convention de mécénat du fonds de dotation « fonds MEYER Louis DREYFUS » pour l'acquisition d'un dessin d'une vue de Marly attribué à Jean-Baptiste MARTIN et daté vers 1685-1688
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2024

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

Décision n°2023-03

OBJET : Accompagnement à l'exécution du règlement général sur la protection des données – Renouvellement de la convention avec le CIG

Il a été décidé de signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France une convention à l'exécution du règlement général sur la protection des données, constituée d'un protocole d'accord relatif à la mission d'une part et d'une convention de mise à disposition d'un agent d'autre part.

Montant : 588 euros HT par an.

Durée : trois ans à compter du 1er février 2024.

Décision n°2023-09

OBJET : Marché MP24C - Prestation de réalisation et diffusion du catalogue de l'exposition temporaire

Il a été décidé de faire réaliser et diffuser le catalogue de l'exposition temporaire « Les chevaux du roi. Les Chevaux de Marly, chefs-d'œuvre de l'art équestre », par la société Silvana Editoriale S.p.A. sise via dei Lavoratori 80 20092 Cinisello Balsamo Milano, C.C.I.A.A. 1000330 P.IVA 04234970152.

Montant global et forfaitaire : 19 205 euros HT soit 23 046 euros TTC, et de signer le marché MP24C afférent ;

Décision n°2023-10

OBJET : Marché MP24D - Prestation de mise en œuvre et suivi d'une stratégie de relations presse dans le cadre de l'exposition temporaire

Il a été décidé de faire procéder à la mise en œuvre et suivi d'une stratégie de relations presse par la société Agnès Renoult Communication, sise 26 rue du Pont Louis Philippe 75004 Paris.

Montant global et forfaitaire : 9 976 euros HT soit 11 971,20 euros TTC et de signer le marché MP24D afférent.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2023-11

OBJET : Marché MP24E – Transport d’œuvres d’art en région (Toulouse – Saumur)

Il a été décidé de signer le marché MP24E avec la société Transexpo, sise 10-12 rue Saint-Hilaire, 95130 SAINT-OUEN-L’AUMÔNE.

Montant global et forfaitaire : 12 535 euros HT soit 14 755 euros TTC.

Décision n°2023-12

OBJET : Marché MP24F – Transport d’œuvres d’art pour l’exposition temporaire

Il a été décidé de signer le marché MP24F avec la société Transexpo, sise 10-12 rue Saint-Hilaire, 95310 SAINT-OUEN-L’AUMÔNE.

Montant global et forfaitaire : 14 470 euros HT soit 17 364 euros TTC.

Décision n°2023-13

OBJET : Marché MP24G – Démontage et remontage du parcours permanent

Il a été décidé de signer le marché MP24G avec la société Transexpo, sise 10-12 rue Saint-Hilaire 95310 SAINT-OUEN-L’AUMÔNE.

Montant global et forfaitaire : 10 465 euros HT soit 12 558 euros TTC.

Madame CHASTAGNOL indique, concernant la décision n°2023-09, qu’à la suite de probables problèmes d’édition, le catalogue n’arrivera que dans une dizaine de jours. À ce titre, elle cite l’exposition sur le cheval à Versailles qui commence le 2 juillet et dont le catalogue ne sera disponible qu’en octobre prochain.

Madame CASANOVA souhaite que Madame CHASTAGNOL lui rappelle le nombre d’exemplaires édités.

Madame CHASTAGNOL répond qu’il y en a 500 exemplaires.

Le Président souligne que, dans la décision n°2023-10, il s’agit d’un renouvellement avec l’agence Agnès Renoult Communication dont le travail a été tout à fait satisfaisant pour l’opération précédente. Il annonce aux élus que des journalistes sont venus le vendredi précédent ce comité et qu’ils étaient ravis.

Madame CHASTAGNOL précise que d’autres journalistes sont aussi venus aujourd’hui et d’autres viendront demain. Elle évoque notamment la journaliste de Télérama, de l’Equipe et qu’un communiqué en anglais va être diffusé cette semaine pour les journalistes étrangers.

Le Président ajoute que des journalistes du Figaro sont aussi venus et qu’il espère un bel article en retour.

Monsieur JAOUEN, au sujet des Décisions n°2023-11, 12 et 13, demande quelles œuvres ont été transportées.

Le Président répond que l’œuvre de 4 mètres de long de Oudry faisait notamment partie des objets transportés, ainsi qu’une scène à Saumur.

Madame CHASTAGNOL ajoute qu’il y avait également des prêts d’Hermès, du Louvre, de la BNF et des archives nationales. Par ailleurs, elle fait observer que la grande sculpture de la Renommée a été déplacée en bas du Musée et qu’elle est destinée à y rester. Elle souligne que ce déplacement a été très compliqué.

Madame CAZANOVA demande si le terme « transport » signifie bien aussi « installation ».

Madame CHASTAGNOL le confirme. Elle souligne qu’en plus du transport, du montage et du remontage, le conditionnement en caisses est très onéreux également.

Le Président fait remarquer que le coût total pour ces décisions se monte à 45 k€ et représente une grosse somme. Il ajoute que, de plus, Madame CHASTAGNOL, et Madame Inès DEFAUW ont fortement négocié ce prix qui était au départ de 60 k€.

Madame CHASTAGNOL précise aux élus qu'une dizaine de devis ont dû être établis. Elle explique qu'il a été nécessaire d'enlever quelques œuvres afin de ne pas dépasser le budget. Elle annonce que les prix ont été négociés, ainsi que les solutions ; en effet, elle a fait appel à plusieurs prestataires dont les devis étaient les moins élevés et a agrégé plusieurs solutions différentes avec des équipes différentes pour avoir toujours le devis le moins cher.

Madame ZANN demande si les assurances seront en plus.

Madame CHASTAGNOL le confirme et précise que le coût de celles-ci ne sera connu qu'à la fin de l'exposition.

Le Président s'en étonne et fait remarquer que c'est une mauvaise surprise.

Monsieur PIHIER demande s'il existe cependant une fourchette haute en matière d'assurance.

Madame CHASTAGNOL explique que le Musée est assuré pour la collection permanente et à hauteur de 1 million d'euros de valeur pour les expositions temporaires. Elle fait observer que l'œuvre d'Oudry, à elle seule, a déjà une valeur de 3 millions d'euros et que des frais supplémentaires sont donc à prévoir, contrairement à l'exposition de l'an dernier pour laquelle la valeur des œuvres était inférieure à 1 million d'euros. Elle ajoute que la somme demandée par la compagnie d'assurance ne sera pas extravagante et que celle-ci est déjà budgétée.

Sans autres observations, le comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

COMPTE DE GESTION 2023

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi ayant transmis son compte de gestion 2023, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2023.

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir l'approuver.

Sans questions, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le rapport du compte administratif 2023 permet de tirer un premier bilan sur le fonctionnement du musée au cours d'une première année de référence depuis sa réouverture en janvier 2020 : sans confinement et avec une exposition proposée au public.

La présentation simplifiée présente d'abord la section de fonctionnement suivi de la section d'investissement. Elle précise d'abord les dépenses puis les recettes de chaque section. Les chapitres présentés de couleur bleue concernent les écritures budgétaires et en rouge les écritures d'ordres.

Les données chiffrées sont souvent arrondies au k€ supérieur, il est donc fréquent que l'addition des montants détaillés présente un écart avec les sommes arrondies notamment dans les tableaux.

I. Synthèse des réalisations

I.1 Section de Fonctionnement :

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses		767 110.17 €	81.5%
Recettes	941 534.58 €	1 020 343.91 €	108.4%

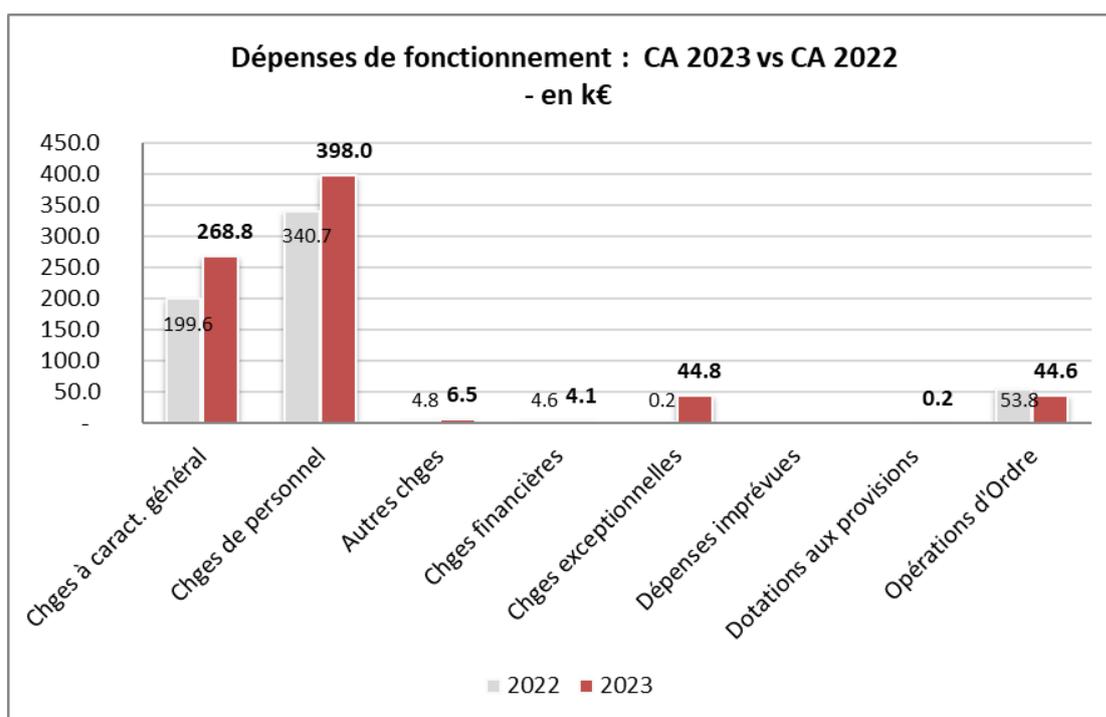
I.2 Section d'investissement :

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses		188 169.20 €	82.9%
Recettes	227 031.75 €	53 829.61 €	23.7%

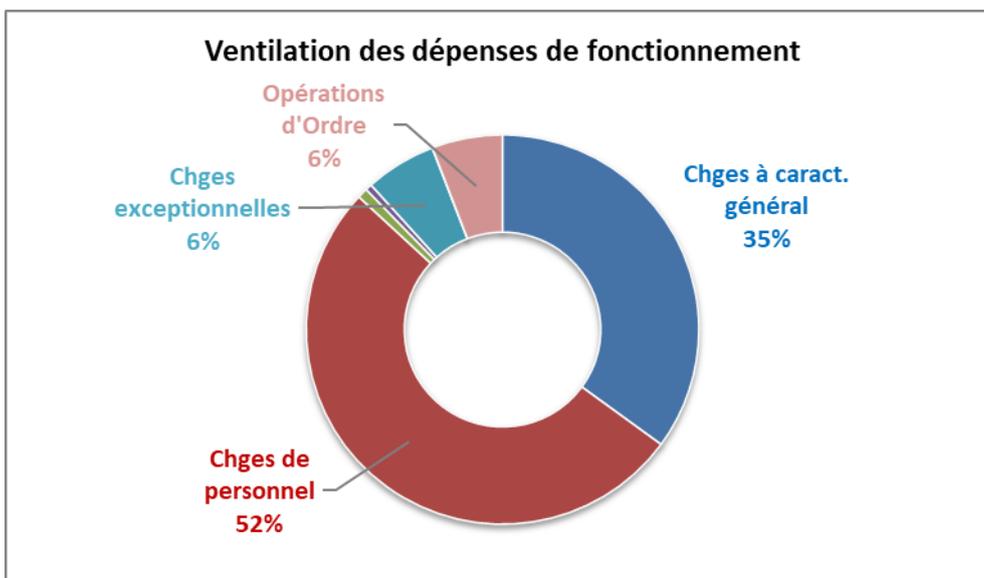
II. Section de Fonctionnement

II.1 Présentation globale des dépenses de Fonctionnement

Le montant des réalisations 2023 est en hausse par rapport au CA 2022 de **+27%** pour un total de **767.1 k€**. Les évolutions notaires sont des postes pourvues en 2023 après des vacances en 2022 et réalisation d'une exposition au sein du musée pour relancer la fréquentation.



Les dépenses de personnel pèsent 52% du total des dépenses de fonctionnement. Le Musée a revu son organisation en 2023 en réinternalisant de nombreux postes (anciennement sous-traité à Muséa) et un poste administratif antérieurement mutualisé avec le Château Monte Cristo et le Dôme. Seul l'agent technique est toujours mutualisé.

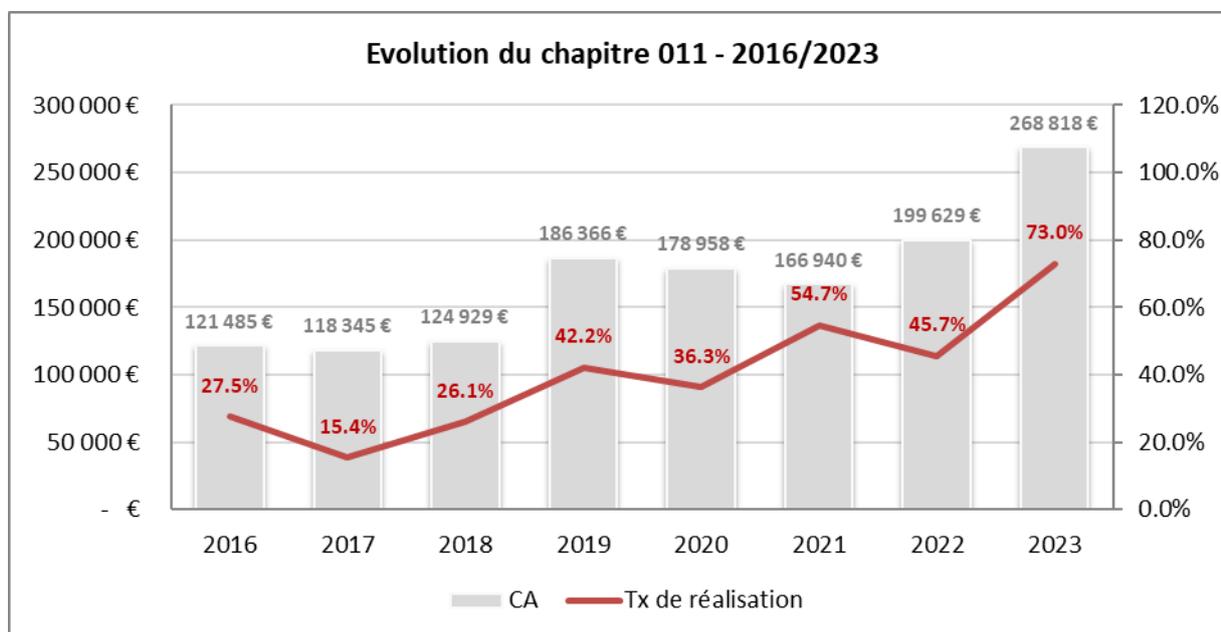


II.2 Présentation par chapitre des dépenses de fonctionnement

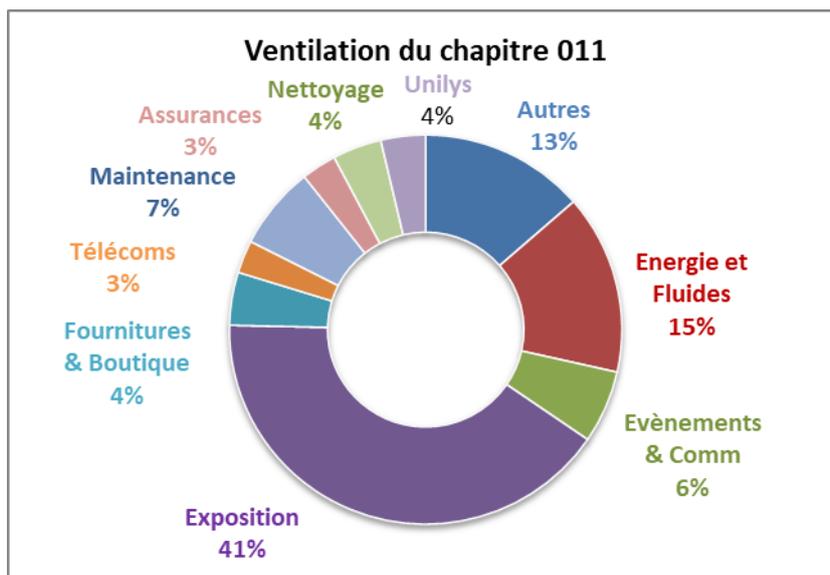
- **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Le chapitre connaît un taux de réalisation en nette progression (73%) du fait de l'absence d'inscription de crédits disponibles en 2023. Les excédents passés ont été mobilisés pour financer l'exposition et relancer la fréquentation du musée, dans un contexte inflationniste sur les coûts et le prix de l'énergie et des fluides.

Les charges à caractère général sont en forte hausse (+69.1 k€). L'exposition a coûté 109.7 k€ en 2023.



Le principal poste de dépense concerne l'exposition qui représente 41% des crédits mandatés. Les autres postes se ventilent ainsi :



Les charges **d'énergie et fluides** s'élèvent à 40.1 k€, soit une hausse de +51% vs 2022. L'inflation sur le coût des énergies est sensible depuis 2022. Elles représentent 15% du total des charges courantes (+2 points vs 2022).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Energie et Fluides	11 088 €	9 071 €	9 968 €	19 186 €	18 197 €	26 539 €	40 140 €
vs n-1	-22%	-18%	10%	92%	-5%	46%	51%

Les frais **de maintenance** s'élèvent à 18.6 k€, en hausse de +28% vs 2022. Pour rappel, en 2022, le syndicat n'avait pas été facturé en totalité des prestations de Vivaticket (logiciel de suivi de la billetterie). Il avait été normalement facturé sur 2021 (impact de +/- 8.5 k€ entre les 2 années).

Les autres coûts de maintenance concernent principalement des contrats pour les ascenseurs et le site internet.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Maintenance	40 175 €	12 701 €	18 907 €	19 715 €	33 668 €	14 463 €	18 579 €
vs n-1	25%	-68%	49%	4%	71%	-57%	28%
Maintenance (corrigé du doublon Vivaticket)	40 175 €	12 701 €	18 907 €	19 715 €	25 055 €	23 076 €	18 579 €
vs n-1	25%	-68%	49%	4%	27%	-8%	-19%

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Maintenance	40 175 €	12 701 €	18 907 €	19 715 €	33 668 €	14 463 €	18 579 €
vs n-1	25%	-68%	49%	4%	71%	-57%	28%
Maintenance (corrigé du doublon Vivaticket)	40 175 €	12 701 €	18 907 €	19 715 €	25 055 €	23 076 €	18 579 €
vs n-1	25%	-68%	49%	4%	27%	-8%	-19%

Les coûts portés par le syndicat de la piscine pour les services ressources mutualisés et refacturés à l'établissement pour une quote-part de 5,0% sont en légère baisse.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Services Ressources	7 436 €	8 976 €	11 450 €	11 889 €	11 498 €	11 355 €	9 899 €
vs n-1	44%	21%	28%	4%	-3%	-1%	-13%

Les achats de fournitures et produits de la boutique sont en baisse de (-15%) pour atteindre 11.8 k€. En 2020 et 2021, les différentes fermetures du musée avaient limité les achats de renouvellement des stocks de la boutique qui avaient été renforcés en 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fournitures et Boutique	3 065 €	3 811 €	16 517 €	12 340 €	8 871 €	13 928 €	11 830 €
vs n-1	-77%	24%	333%	-25%	-28%	57%	-15%

Les charges liées aux évènements et la communication sont en forte baisse (-68%) pour atteindre 16.2 k€. L'ensemble des crédits ont été fléchés sur l'exposition. Les charges 2023 concernent principalement les ateliers proposés pendant les vacances.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Evènements & Comm	4 538 €	52 487 €	51 324 €	55 339 €	41 076 €	50 283 €	16 229 €
vs n-1	-86%	1057%	-2%	8%	-26%	22%	-68%

L'exposition est le premier poste de dépenses en 2023 pour 109.1 k€. Ce coût global regroupe :

- Coût d'impression des catalogues (28.9 k€) ;
- Conception des visuels (23.0 k€) ;
- Transport des œuvres (21.2 k€) ;
- Agents de surveillance (10.1 k€) ;
- Achats de fournitures et petits travaux (8.8 k€).

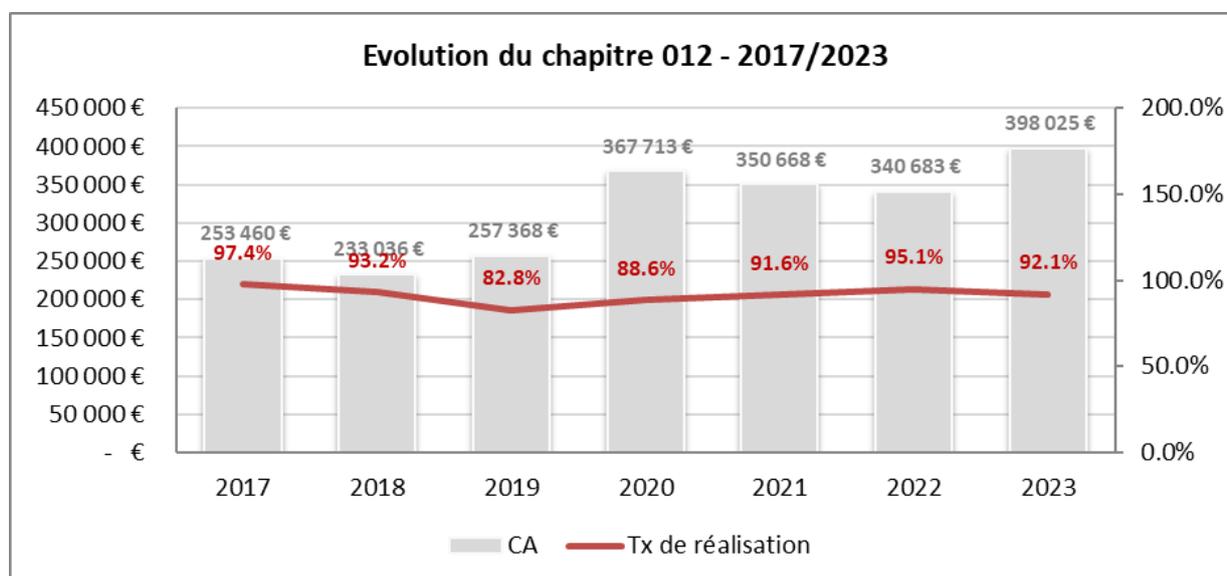
Les frais dits « Autres » sont en forte baisse (-33%) pour atteindre un total de 36.5 k€. En 2022, le financement des honoraires du co-commissaire de l'exposition Anne Camilli pour (10.8 k€) avait été fléché en « autres ».

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autres	46 083 €	27 530 €	43 326 €	27 818 €	26 600 €	54 482 €	36 522 €
vs n-1	98%	-40%	57%	-36%	-4%	105%	-33%

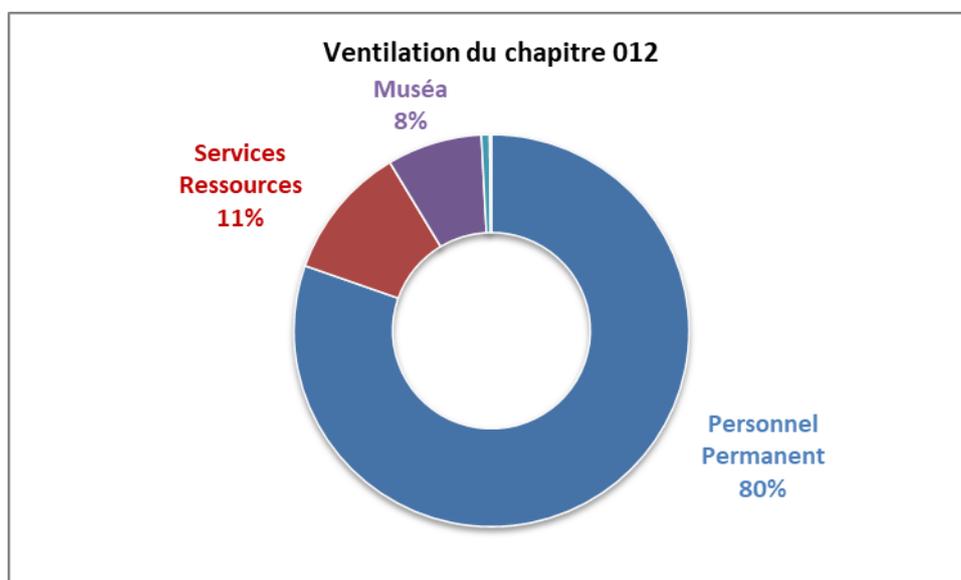
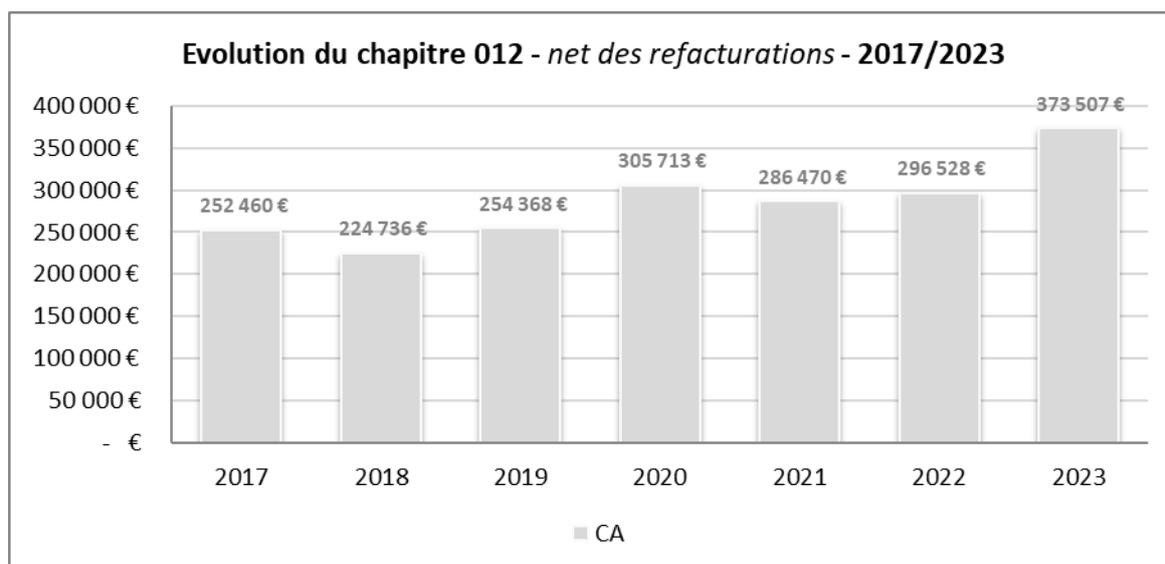
Il s'agit d'une formation au mécénat (5.4 k€), de l'entretien des espaces extérieurs (5.1 k€), de loyers pour la mise à disposition d'un logement pour l'agent technique au Château Monte Cristo (4.8 k€) compensé par des recettes, de divers contrats de prestation de services (7.5 k€), des frais de gestion des cartes bancaires et chèques vacances (2.4 k€), location des copieurs (1 k€), travaux d'entretien du bâtiment (1.6 k€), interventions pour l'alarme et mise en sécurité du bâtiment (3.2 k€).

• Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel sont en forte hausse (+17%) soit +57.3 k€ vs 2022. En 2022, le poste de directrice du musée avait été vacant jusqu'au 1^{er} août.



En 2023, le syndicat a fait le choix de réinternaliser certains postes et de ne plus mutualiser que l'agent technique, provoquant ainsi une baisse des recettes (-20 k€). Ces choix stratégiques ont un coût RH perceptible dès 2023 quand on étudie le coût net de la masse salariale (+26%) soit (+76 k€) vs 2022.



Le personnel permanent représente 80% des coûts de personnel (+16 points vs 2022), en hausse de (+47%) vs 2022. Le musée a fait des choix stratégiques de réinternalisation de certaines compétences Muséa. Le poste de directrice était vacant pendant 7 mois en 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Personnel Permanent	207 503 €	192 148 €	190 812 €	213 422 €	222 071 €	218 172 €	319 873 €
vs n-1	-11%	-7%	-1%	12%	4%	-2%	47%

Le musée compte 7 agents permanents : une directrice d'établissement, une chargée des publics et communication, un agent technique (en partie mutualisé avec le Château Monte-Cristo), un agent administratif (fin de sa mutualisation avec le Château Monte-Cristo en 2023), un agent de billetterie-boutique, et deux hôtes accueil et médiation qui sont venus renforcer les équipes pour limiter le recours à Muséa.

Un agent en accroissement temporaire d'activité vient compléter l'équipe.

Le personnel extérieur net des refacturations diminue fortement (-35%) pour atteindre 75.5 k€ en charges et 51.0 k€ si on comptabilise les recettes issues des refacturations aux autres syndicats de l'agent technique mutualisé :

- Baisse des prestations Muséa (-28.5 k€) du fait de la réinternalisation des prestations de médiation et accueil ;

- Baisse des frais Unilys (-2.3 k€) : effet année pleine de la chargée de mission du SIVOM (+1.5 k€) compensée par une baisse des refacturations du personnel porté le SICGP (postes vacants en Finance et arrêts maladie longue durée à la RH et au service juridique non remplacés);
- Fin du personnel mutualisé avec la Piscine et le Château Monte-Cristo (-16.7 k€) : le poste de Responsable Administratif et Financier porté par Monte Cristo et refacturé à 25% au Musée a été supprimé au profit d'une nouvelle organisation au sein de chaque établissement ;
- Baisse des refacturations (-20.0 k€) : l'agent administratif n'est plus refacturé au Château Monte-Cristo.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Unilys	35 268 €	40 188 €	45 030 €	55 318 €	37 903 €	46 223 €	43 916 €
Personnel Mutualisée MC				42 579 €	41 880 €	16 663 €	- €
Muséa			20 526 €	53 560 €	47 790 €	59 508 €	30 979 €
Autres personnel extérieur	9 989 €	- €	- €	835 €	224 €	117 €	600 €
Total	45 257 €	40 188 €	65 556 €	152 292 €	127 797 €	122 511 €	75 495 €
Refacturations	1 000 €	8 300 €	3 000 €	62 000 €	64 197 €	44 155 €	24 518 €
Total net	44 257 €	31 888 €	62 556 €	90 292 €	63 600 €	78 356 €	50 977 €
vs n-1	67%	-28%	96%	44%	-30%	23%	-35%

Retour à des charges plus conformes aux années précédentes depuis 2021 pour la médecine du travail après une année 2020 exceptionnelle du fait de la crise sanitaire (achat de masques, gel, etc.).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Médecine du travail	700 €	700 €	1 000 €	2 000 €	799 €	592 €	600 €
vs n-1	17%	0%	43%	100%	-60%	-26%	1%

- **Chapitre 065 – autres charges**

Il s'agit des indemnités d'élus pour 3.0 k€ et des licences Microsoft pour 3.3 k€.

- **Chapitre 066 – charges financières**

Il s'agit des intérêts des emprunts pour 4.1 k€.

- **Chapitre 067 – charges exceptionnelles**

Il s'agit de produits à régulariser, notamment un changement de compte pour la régie pour un total de 44.8 k€, avec des recettes pour équilibrer ces dépenses exceptionnelles.

- **Amortissements**

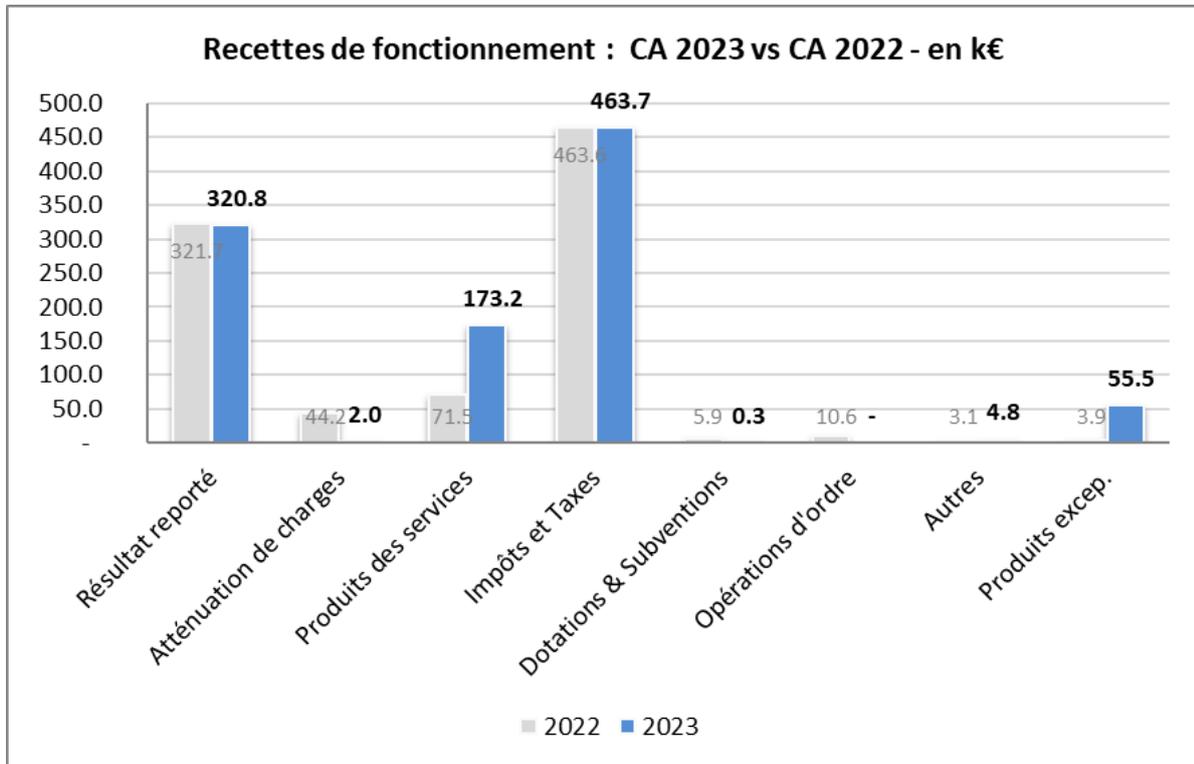
Les amortissements s'élèvent à 44.6 k€, en diminution, certains biens amortis l'étant sur une période courte de 2 ans.

II.3 Présentation globale des recettes de Fonctionnement

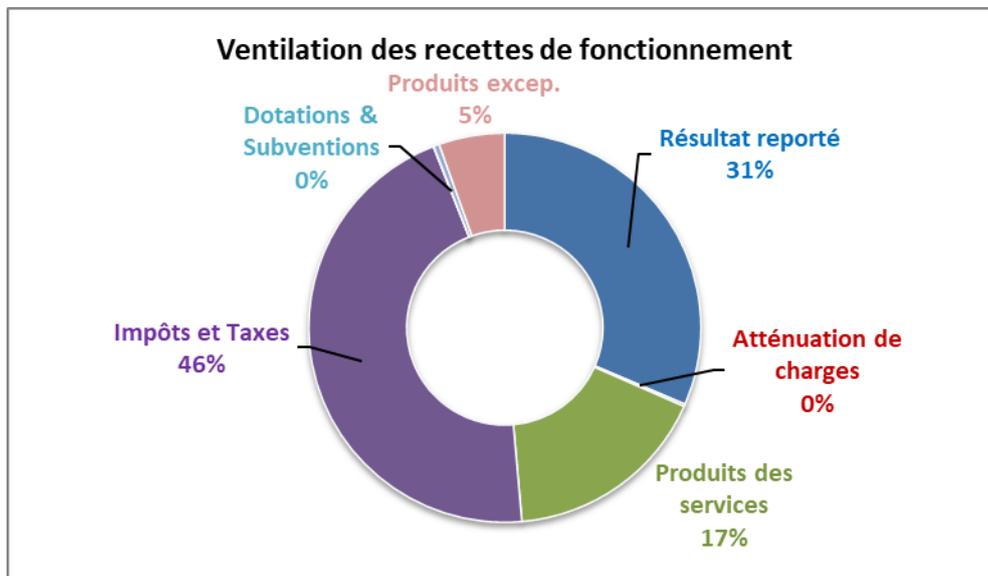
Le montant des réalisations 2023 est en hausse par rapport au CA 2022 de **+16%** pour un total de **699.5 k€** si on exclut les résultats reportés. Cette hausse est à nuancer parce qu'elle s'explique en partie par : des écritures comptables exceptionnelles (avec contrepartie en dépenses) (+55.5 k€) et sur les recettes propres de l'établissement (101.7 k€), une partie des recettes étant aussi due à un reclassement comptable du chapitre 013 « atténuation de charges » vers le chapitre 070 « produits des services » pour les remboursements de masse salariale de la mutualisation (+68 k€).

- A périmètre comptable constant, la hausse des recettes vs 2022 est de **(+33.7 k€)** sur la billetterie et la boutique.

Les charges ont quant à elles augmenté de (+127.8 k€) vs 2022, sans augmentation de la participation des communes en 2023, l'établissement a eu besoin de puiser dans son fonds de roulement pour relancer la fréquentation. La situation n'est pas à l'équilibre dès la première année et doit être soutenue dans le temps pour réellement conquérir de nouveaux publics.



Le résultat reporté représente 31% des recettes du musée (-4 points vs 2022). Sans la reprise des excédents passés, la section de fonctionnement serait fortement déficitaire et le syndicat ne pourrait financer son projet de reconquête des publics via des expositions ambitieuses.

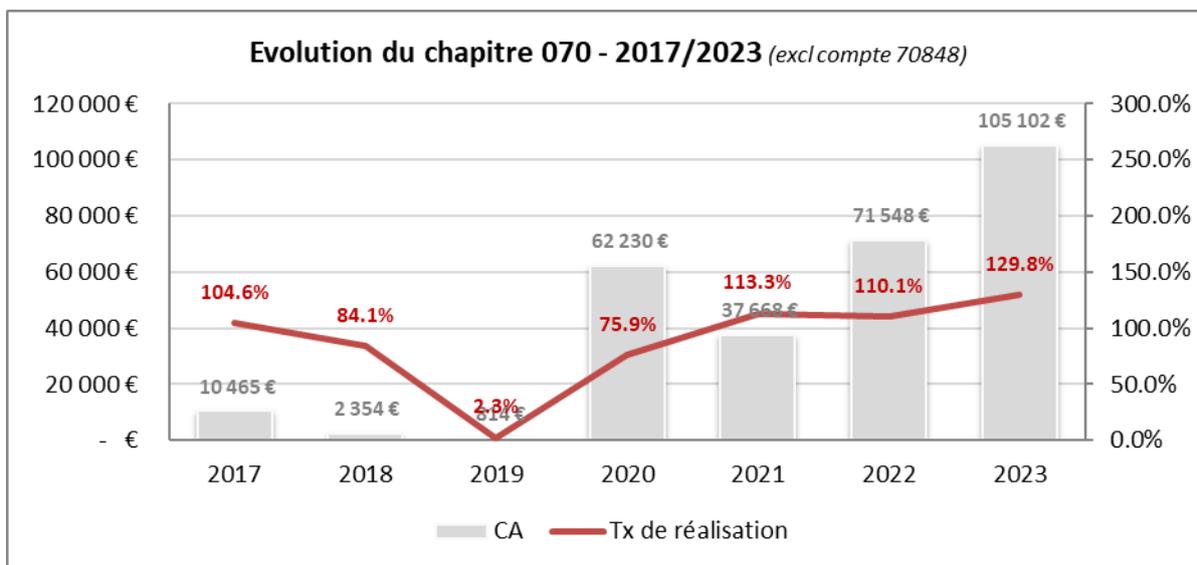


II.4 Présentation par chapitre des recettes de fonctionnement

- **Chapitre 070 – Produits des Services**

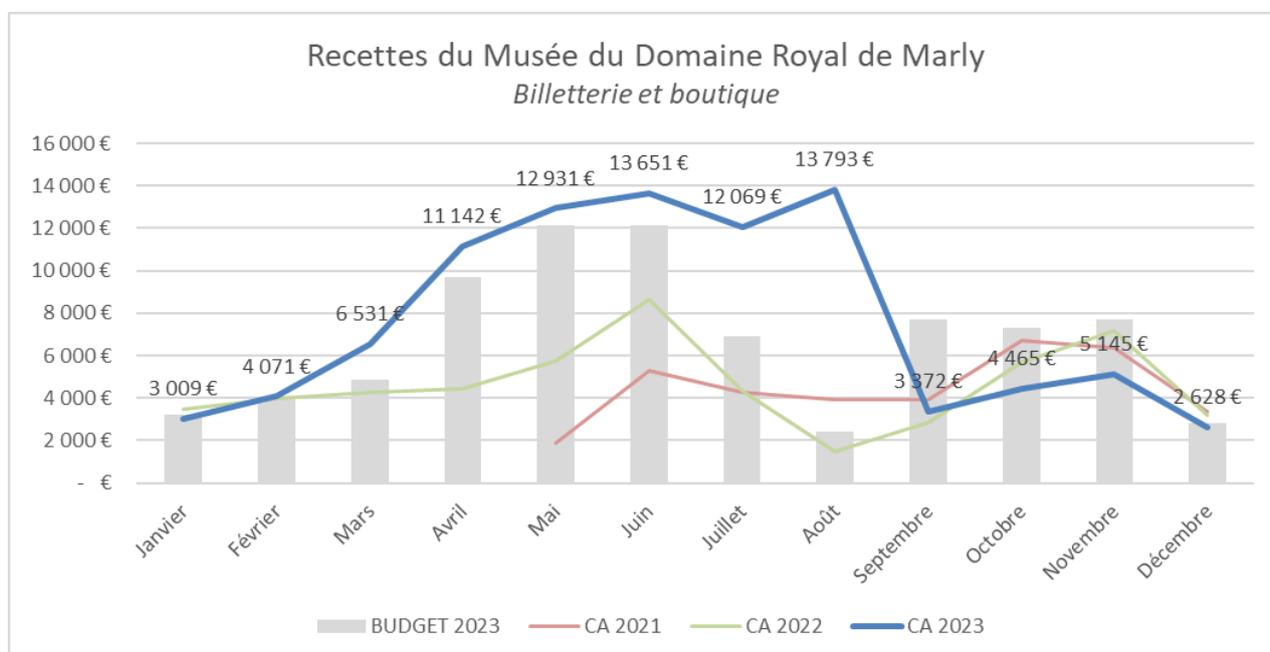
L'année 2023 est encourageante au regard des années passées et des prévisions qui ont été largement dépassées sur la billetterie et la boutique (+24 k€ vs Budget et +34 k€ vs 2022).

L'ensemble du chapitre représente 17% du total des recettes en fonctionnement. L'établissement ne peut équilibrer ces dépenses sur ses seules recettes propres, il a besoin du soutien des communes et des excédents passés.



La billetterie représente un total de 74.7 k€ de recettes, et la boutique de 30.3 k€.

Les recettes se répartissent de la façon suivante :



L'impact de l'exposition est très net entre avril et août. Le musée peine à dépasser les 5 000 € de recettes de billetterie et boutique hors exposition sur ses seules œuvres permanentes. Le premier trimestre de 2023 confirme cette tendance.

En 2023, les recettes issues des remboursements de la masse salariale sur le personnel mutualisé sont à présent comptabilisées sur la nature 70848 sur le chapitre 70 au lieu du chapitre 13 l'an passé.

Un total de 68.2 k€ est donc comptabilisé sur le chapitre : 43.7 k€ au titre de 2022 (rattachées sur l'exercice 2022) et 24.5 k€ au titre de 2023. Les recettes 2023 diminuent du fait de la fin de la mutualisation de 50% de l'agent administratif avec le Château Monte Cristo sur demande du Musée d'avoir un agent dédié à 100%.

- **Chapitres 073 – Impôts et Taxes et 074 – Dotations**

Il s'agit des participations des communes, part fiscalisée et part budgétisée. En 2022, le montant avait été revu à la hausse (+100 k€), il n'a pas été réévalué en 2023, l'établissement a privilégié la mobilisation des excédents passés pour financer les nouvelles charges RH et coûts liés à l'exposition.

Avant la hausse de 2021, ce montant n'avait pas été revu depuis au moins 2014 (date de nos archives).

- **Chapitre 013 – Atténuation de charges**

Il s'agit des recettes perçues dans le cadre des remboursements des arrêts maladie (2 k€).

- **Chapitre 077 – Produits exceptionnels**

Il s'agit d'écritures de régularisation de charges rattachées supérieures à la dépense réelle constatée à la réception de la facture (55.4 k€). Comme mentionné en dépenses exceptionnelles, un changement de comptabilisation de la régie pour 44.8 k€ vient en 2023 « gonfler » les chiffres, avec écriture miroir en dépenses pour un impact nul.

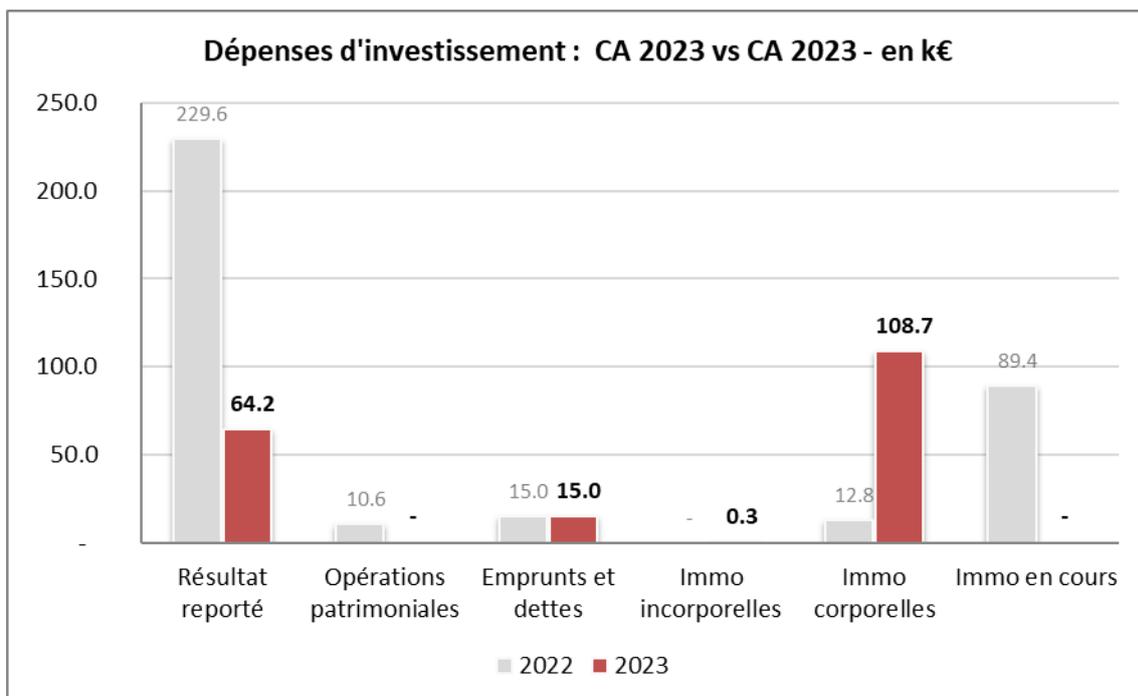
- **Excédents passés**

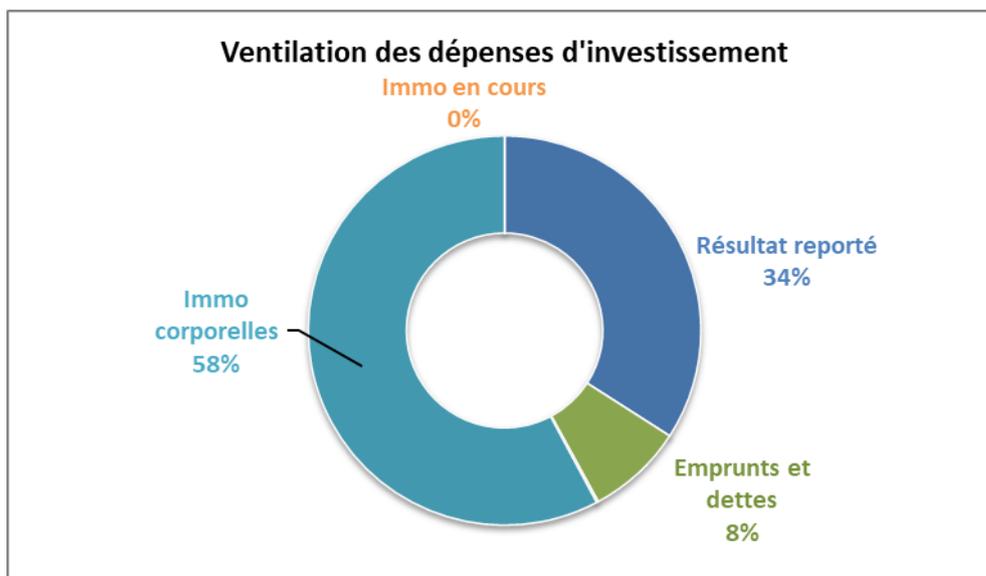
Les excédents passés représentent une recette de 320.8 k€ qui a été alimentée au fil des ans par : des primes d'assurances touchées à la suite des inondations et une participation des communes inchangée malgré la fermeture de l'établissement au public. L'établissement puise progressivement dans ces excédents pour équilibrer son budget.

III. Section d'Investissement

III.1 Présentation globale des dépenses d'investissement

Hors résultats passés, les dépenses d'investissement sont relativement stables (-3% vs 2022) pour atteindre 124.0 k€.





III.2 Présentation par chapitre des dépenses d'investissement

- **Emprunts**

L'établissement rembourse 15 k€ de Capital sur ses emprunts long terme.

- **Immobilisations**

Le montant des réalisations des immobilisations est en légère hausse (+7 %) soit (+6.8 k€) pour atteindre 109.0 k€ :

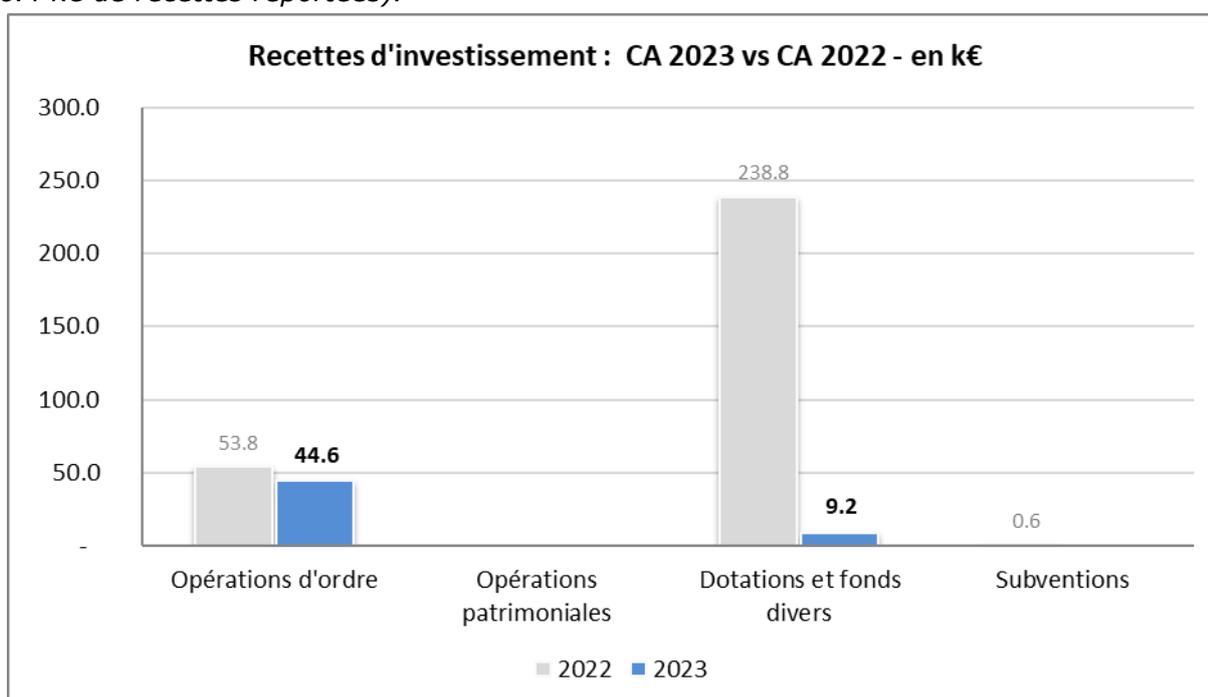
- Travaux de réfection du parking (+34.3 k€) ;
- Câblage et matériel informatique (mise en place de la vidéosurveillance notamment) (+38.1 k€) ;
- Divers aménagements scénographiques pour l'exposition (+13.0 k€) ;
- Sécurité incendie (mise en place de ventouses sur les issues de secours) (+9.3 k€) ;
- Enveloppe petits travaux : achats d'humidificateurs, travaux sur velux, détecteurs d'ouverture (14.0 k€).

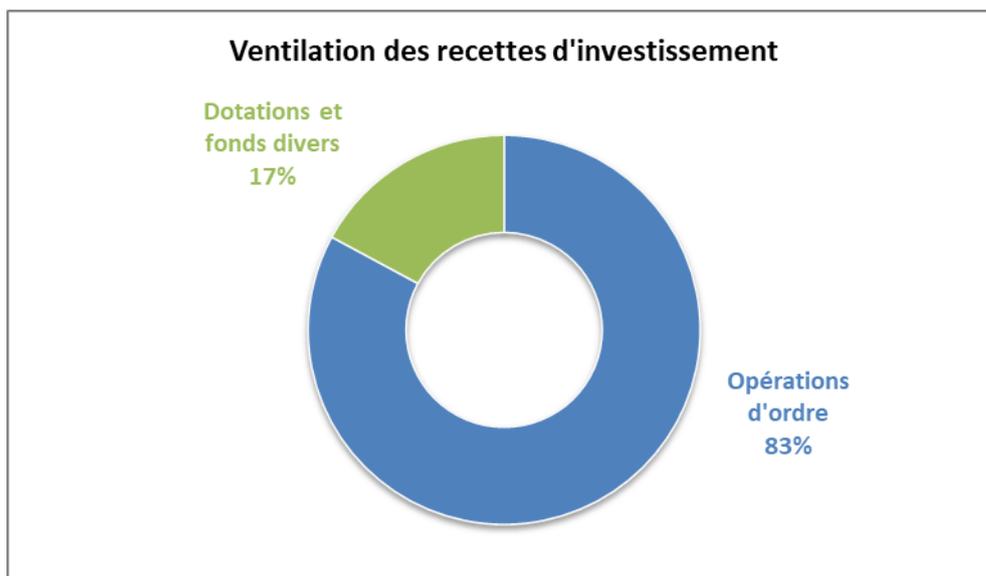
Un déficit de 64.2 k€ est reporté.

III.3 Présentation globale des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont en forte baisse (-82%) vs 2022 pour s'élever à **53.8 k€**.

L'établissement est toujours en attente d'importantes recettes de FCTVA pour équilibrer sa section (156.4 k€ de recettes reportées).





III.3 Présentation par chapitre des recettes d'investissement

- **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves**

Il s'agit de la perception d'une partie du FCTVA (9.2 k€).

- **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 44.6 k€, miroir des écritures en section de fonctionnement.

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable	
Dépenses	A	123 994.80 €	D001	
Recettes	B	53 829.61 €		
Déficit n-1	C	64 174.40 €		
Déficit	D=B - C - A	- 134 339.59 €		
RAR - Dépenses	E	8 955.82 €		
RAR - Recettes	F	156 414.28 €		
Résultat				
<i>après prise en compte des RAR</i>	G=D+F-E	13 118.87 €		
Section de fonctionnement				
Dépenses	H	767 110.17 €		R002
Recettes	I	699 516.98 €		
Excédent n-1	J	320 826.93 €		
Excédent	J=I+J-H	253 233.74 €		

Madame CASANOVA demande ce qu'est le « changement de comptabilisation de la régie ».

Monsieur LE BEULZE répond qu'il s'agit simplement d'un changement d'affectation comptable d'un flux qui existait déjà. Il explique qu'il a fallu s'adapter à la demande du comptable de la trésorerie qui a considéré que le compte précédemment utilisé n'était pas le bon et qu'ainsi ce n'est pas une atténuation de charges, mais une charge exceptionnelle. Il ajoute qu'il a donc été nécessaire de constater une absence rendant la manœuvre plus compliquée qu'habituellement, mais que, sur le fond, rien ne change.

Le Président sort de la salle pour le vote.

Monsieur JAOUEN, doyen de la séance, reprend les chiffres du compte administratif 2023.

Sans autres remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du syndicat.

Le Président reprend sa place dans la salle.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	123 994.80 €	D001
Recettes	B	53 829.61 €	
Déficit n-1	C	64 174.40 €	
Déficit	D = B - C - A	- 134 339.59 €	
RAR - Dépenses	E	8 955.82 €	
RAR - Recettes	F	156 414.28 €	
Résultat <i>après prise en compte des RAR</i>	G = D + F - E	13 118.87 €	
Section de fonctionnement			R002
Dépenses	H	767 110.17 €	
Recettes	I	699 516.98 €	
Excédent n-1	J	320 826.93 €	
Excédent	J = I + J - H	253 233.74 €	

Il est proposé au comité de reprendre les résultats comme suit :

- Report à la section d'investissement à l'article 001 d'un déficit de 134 339.59 € ;
- Report à la section de fonctionnement à l'article 002 d'un excédent de 253 233.74 €.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'affectation de résultats de l'exercice 2023.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le syndicat a adopté, lors du comité du 4 avril 2024, son Budget Primitif pour l'année 2024. La clôture comptable n'étant pas terminée, ce Budget a été voté sans reprise des résultats passés.

Le principal objet du Budget Supplémentaire est donc d'acter la reprise des résultats de l'année antérieure et d'ajuster à la marge de nouveaux besoins.

I. Section de fonctionnement

La principale opération sur la section de fonctionnement est la reprise de l'excédent de l'année passée de 253.3 k€. Les dépenses et recettes inscrites au BP ont été ajustées au plus proche de la réalité des besoins, dans un souci de préserver les excédents passés sans trop impacter le fonds de roulement du syndicat.

1) Dépenses de Fonctionnement

- **Chapitre 011 : charges à caractère général**

Le budget dédié à l'exposition a été revu à la baisse (-31 k€), principalement sur les coûts de transport des œuvres (-25 k€), les travaux (-5 k€) et la prestation de création des supports (-8 k€). Ces économies sont en partie compensées par quelques coûts supplémentaires sur les impressions (+5 k€) et la restauration d'œuvres prêtées (+2.5 k€).

L'enveloppe a été revue à la baisse afin de compenser en partie les pertes de recettes attendues sur les subventions et le mécénat qui ne sont pas encore toutes connues, mais seront certainement inférieures à ce qui avait été inscrit au moment du BP (hypothèse la plus pessimiste d'une perte de -51 k€).

Des ajustements sont proposés sur les frais hors exposition pour +12 k€ : travaux de peinture pour les collections permanentes après l'exposition (+5 k€), ces travaux ne seront réalisés que si les recettes sont satisfaisantes, réapprovisionnement de la boutique avant les fêtes de fin d'année (+1 k€), transports des œuvres du musée après l'exposition (+3 k€), petites enveloppes diverses (+2.5 k€).

Des crédits dits disponibles de 195 k€ sont inscrits afin de sécuriser un fonds de roulement pour les années futures, et de permettre à l'établissement de financer ces projets dans l'attente d'une fréquentation retrouvée.

- **Chapitre 012 : Charges de personnel**

Des crédits pour (+1.5 k€) pour l'assurance du personnel ont été affectés au compte 6455, ils avaient été sous-estimés lors du BP.

Les vacances de poste des agents administratif et technique n'ont pas été prises en compte dans l'attente d'un choix de prolongation de certains agents aujourd'hui en stage ou en ATA. Le surcoût de (+18 k€) compenserait alors les économies constatées.

- **Opérations d'ordre**

Avec la M57, les œuvres restaurées sont à présent amortissables dès la première année. Il est proposé de revoir à la hausse de (+1 k€) les amortissements afin de prendre en compte les restaurations à venir dès 2024 sur certaines œuvres du musée.

Il n'est plus possible avec la nouvelle nomenclature comptable d'inscrire des dépenses imprévues.

2) Recettes de Fonctionnement

- **Opérations d'ordre**

Le syndicat reprend les excédents n-1 pour 253.2 k€.

- **Chapitre 070 - produits des services**

Le poste vacant de l'agent technique sur le premier semestre entraîne une baisse de recettes : le Château Monte Cristo ne versera pas de compensation pour la mutualisation d'un personnel qui n'a pas encore été recruté. L'impact en année pleine est estimé à (-23 k€).

Le syndicat pourra toujours percevoir la recette si un agent arrive en cours d'année même si elle n'est plus inscrite au Budget.

- **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante**

Il est proposé de réduire de (-51 k€) les recettes des subventions et du mécénat afin de n'inscrire à ce jour que les recettes certaines : DRAC (+24 k€) et Amis du Musée (+10 k€).

Comme pour l'agent mutualisé, cela n'empêchera pas le syndicat de percevoir des recettes supplémentaires même si celles-ci n'ont pas été inscrites.

Cette posture très prudente sur les recettes permet de garantir la sincérité budgétaire des montants votés tout en rassurant sur la capacité du syndicat à financer ses dépenses dans un contexte contraint.

II. Section d'investissement

La section d'investissement enregistre des déficits passés pour un total de 38.6 k€ auxquels s'ajoutent en recettes 134.3 k€ qui sont financés par les reports. Le syndicat devrait percevoir cette année d'importants montants de FCTVA attendus depuis la fin de travaux.

En recettes, les crédits supplémentaires inscrits sont les suivants :

- Amortissements des œuvres restaurées (+1 k€) ;
- 156.4 k€ de reports, dont 147.8 k€ pour le FCTVA.

En dépenses, les projets ont été ajustés au plus proche des besoins connus à ce jour :

- Déficits passés (+134.3 k€) ;
- Restauration d'œuvres (+1 k€), il s'agit de restaurer des encadrements d'œuvres appartenant au musée et présentées dans le cadre de l'exposition ;
- Enveloppe de crédits disponibles afin d'équilibrer la section (+13.1 k€) ;
- 9 k€ de reports.

Le budget supplémentaire 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section de fonctionnement	996 710.74 €
Section d'investissement	292 183.28 €
Budget Global	1 288 894.02 €

Monsieur PIHIER évoque le montant de -25 k€ pour le transport des œuvres.

Monsieur LE BEULZE explique que ce sont les ajustements liés au décalage avec les recettes espérées au moment du montage du Budget primitif.

Madame CHASTAGNOL confirme que le Musée s'est ajusté aux recettes.

Sans autres remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2024.

FIXATION DU MODE DE GESTION ET DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS EN M57

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le syndicat a délibéré le 27 septembre 2023 afin d'appliquer le référentiel M57 au 1er janvier 2024.

La mise en place de ce référentiel implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Son champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui détermine les règles applicables aux amortissements des communes.

La durée d'amortissement des immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens par délibération du comité syndical à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans,
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève,
- des subventions d'investissement versées qui sont amorties :
 - sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
 - sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
 - sur une durée maximale de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans.

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Le présent projet propose, pour les autres catégories de dépenses non encadrées par la réglementation, de fixer le mode de gestion et les durées d'amortissement en application du nouveau référentiel M57.

Il s'agit des catégories de dépenses suivantes :

➤ Immobilisations incorporelles

- Concessions et droits similaires, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires,
- autres immobilisations incorporelles.

➤ Immobilisations corporelles

- Terrains de gisement,
- Immeubles de rapport,
- Construction sur sol d'autrui,
- Matériel roulant immatriculé,
- Autre matériel roulant,
- Autre matériel et outillage,
- Installations et équipement technique,
- Agencements et aménagements divers,
- Matériel informatique,
- Matériel de bureau et mobilier,
- Matériel de téléphonie,
- Cheptel,
- Autres immobilisations corporelles.

Dont les durées d'amortissement applicables jusqu'au 31 décembre 2023 sont jointes en annexe 1.

Le Comité syndical peut décider d'un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur 1 an. Il est conseillé de garder ce seuil au montant de 600 € HT.

Le référentiel M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis. Néanmoins, une dérogation à la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations, notamment pour les catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire reste possible sur délibération.

Il est donc proposé de déroger à la règle du prorata temporis pour les immobilisations de faible valeur soit inférieures ou égales à 600 € HT.

La modification de la durée d'amortissement s'applique à compter des acquisitions faites à partir du 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé au comité d'adopter la liste des immobilisations non soumises à la règle du prorata temporis et les durées d'amortissement jointe en annexe 2.

Monsieur LE BEULZE souligne qu'à la suite du changement de nomenclature, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur les durées d'amortissements qui sont cependant les mêmes que précédemment. Il précise que la seule différence concerne le prorata temporis, qui s'applique désormais alors que ce n'était pas le cas auparavant, à savoir un amortissement dès l'année d'acquisition, même pour un achat effectué en décembre.

Monsieur PIHIER fait observer que la dotation aux amortissements des communes est supérieure en 2024, à cause de ce rattrapage.

Monsieur LE BEULZE le confirme et ajoute que cela pèse sur la section de fonctionnement.

Sans autres questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la fixation du mode de gestion et des durées d'amortissement des biens en M57.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL 2025-2029

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Depuis plusieurs années, le Syndicat est membre du groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs mis en œuvre par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France (CIG). L'actuel groupement de commandes et le marché public notifié le 3 février 2021 qui en est issu arrivent à échéance.

Dans ce contexte, le CIG lance un nouveau groupement de commandes, pour le même objet, afin de prendre la suite directe. Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive du groupement de commandes a été établie par le CIG et signée par ce dernier le 19 décembre 2023. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes et désigne le CIG comme coordonnateur. Celui-ci est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché et de procéder au choix du titulaire. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes. La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

La convention précise que la mission du CIG ne donne pas lieu à rémunération. Les frais de procédure de mise en concurrence ainsi que les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement ne feront pas l'objet d'une facturation aux membres du groupement.

Il est demandé au Comité de bien vouloir désigner, en qualité de référents déontologues des élus, le collègue mis en place par le CIG.

Monsieur LE BEULZE fait remarquer que ce groupement de commandes est « offert » par le CIG.

Sans autres remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil 2025-2029.

CONVENTION DE MECENAT DU FONDS DE DOTATION « FONDS MEYER LOUIS DREYFUS » POUR L'ACQUISITION D'UN DESSIN D'UNE VUE DE MARLY ATTRIBUE A JEAN-BAPTISTE MARTIN ET DATE VERS 1685-1688

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le fonds de dotation « Fonds Meyer Louis-Dreyfus », fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008, a pour objet « d'organiser et/ou de soutenir en France et à l'étranger, toute action d'intérêt général à caractère humanitaire, éducatif, culturel, scientifique et environnemental ». Le fonds a pour objet de développer une activité dans le domaine de la culture et de l'art. Il exerce son activité de façon non lucrative et dans le respect des critères fiscaux définissant l'intérêt général.

Dans ce contexte, le fonds s'est rapproché Syndicat dans une démarche de soutien pour l'acquisition d'un dessin d'une vue de Marly attribué à Jean-Baptiste Martin et daté d'environ 1685-1688.

Ce dessin est un unicum et est remarquable à différents titres. Seuls deux dessins contemporains de l'édification du domaine royal nous sont connus à ce jour. Le musée possède déjà une sanguine représentant une Vue du village de Marly, attribuée à Jean-Baptiste Martin. Ces deux vues se répondent l'une l'autre et sont uniques à la fois par leur sujet et leur format. Le dessin que nous souhaitons acquérir mesure 34 x 131 cm, ce qui permet à l'artiste de développer de manière très détaillée l'état d'avancement du domaine primitif.

En outre, cette Vue de Marly dessinée se rapproche fortement du tableau représentant le Départ de chasse à Marly de Pierre-Denis Martin, daté du début du XVIIIe siècle, et qui est conservé au sein du musée. Les deux œuvres ont un point de vue et des proportions similaires, ce qui permet de les rapprocher. Des traces d'incisions sur le dessin que nous souhaitons acquérir laissent supposer qu'il ait pu être reporté sur un autre support, sans en connaître la teneur.

Ce projet d'acquisition du musée entre en parfait écho avec la ligne directrice du Projet Scientifique et Culturel du Musée qui préconise l'acquisition de toute représentation contemporaine de la période de construction du château.

Le dessin rejoindrait la première salle du parcours du musée, au sein de la section dédiée à l'architecture du château et de ses jardins. Cette dernière présente le Départ de chasse à Marly de Pierre-Denis Martin le Jeune daté des années 1720, ainsi que la maquette du domaine de Marly sous le règne de Louis XIV. L'acquisition du dessin s'insère dans un projet global d'enrichissement de nos collections sur l'évolution architecturale des domaines royaux, et en particulier sous le règne de Louis XIV. Le dessin s'insère dans un ensemble d'œuvres de l'entourage de Van der Meulen, et plus spécifiquement de Pierre-Denis et Jean-Baptiste Martin, connues pour représenter le domaine de Marly et le roi chassant dans les environs.

Le dessin, par son format exceptionnel, servira d'introduction au visiteur du musée et illustrera les prémices de la construction de cet ambitieux domaine. Le dessin sera présenté en alternance avec la Vue du village de Marly à la sanguine et une grande estampe du XVIIIe siècle représentant le château de Marly.

Le projet de convention de mécénat prévoit le versement de la somme de 10 500 euros pour le bénéficiaire. En contrepartie le bénéficiaire accordera vingt billets d'entrée ainsi qu'une visite privée du musée.

Il est demandé au comité d'approuver la convention de mécénat du fonds de dotation « Fonds Meyer Louis-Dreyfus » prévoyant le versement d'une somme de 10 500 euros pour l'acquisition d'un dessin.

Le Président rappelle aux élus que ce dessin n'avait pas pu être acheté par le Musée il y a quelques années par manque de budget et qu'il avait été acquis par un marchand d'art, celui-ci le proposant désormais à l'achat au Musée pour un prix plus élevé qui se monte, après négociations, à 15 k€. Il souligne que la somme de 3k€ est inscrite sur le budget, que les Amis du Musée proposent un complément de 1 500 € et qu'il a été nécessaire de trouver un mécène pour arriver au montant négocié avec le marchand d'art. Il ajoute que Madame CHASTAGNOL a sollicité avec succès la fondation Meyer, mais qu'il convient de signer une convention. Il fait observer que le Musée est assez gagnant au vu de la contrepartie limitée.

Madame CHASTAGNOL souligne que le donateur souhaite pour le moment rester anonyme et ajoute que la fondation n'offre pas cette somme pour sa communication, mais uniquement pour aider le Musée.

Monsieur PIHIER demande quand ce dessin arrivera au Musée.

Madame CHASTAGNOL indique qu'il faut faire le nécessaire administrativement pour recevoir l'argent, rédiger un titre et étudier comment régler la somme globale au marchand. Elle annonce que ce dessin sera exposé dans la première salle du Musée, sur la cimaise à côté du buste de Jules Hardouin

Mansart. Elle ajoute cependant qu'il n'y restera pas longtemps, car il faut faire la rotation. Elle explique aux élus que tous les arts graphiques, dessins ou gravures, sont très sensibles à la lumière et qu'ils ne doivent pas rester longtemps au même endroit. Elle rappelle que, grâce à un mécénat avec le Crédit Agricole, la restauration d'environ 300 dessins et gravures de Guillaumot est en cours. Elle précise que l'encadrement de ces œuvres permettra de les faire tourner plus facilement dans les salles du Musée. Elle ajoute que ce sera toujours un dessin qui sera exposé dans le parcours permanent, mais que ce ne sera pas toujours le même.

Monsieur PIHIER demande s'il n'existe pas des verres spéciaux pour filtrer la lumière.

Madame CHASTAGNOL répond qu'il existe effectivement des verres anti-UV, mais que ce n'est pas suffisant. Elle fait remarquer qu'il est aussi toujours nécessaire de respecter la mise en réserve dans le noir total.

Le Président annonce aux élus que le « staff » du Crédit Agricole est venu rencontrer les élèves restaurateurs de l'université Paris I Sorbonne et leur professeur, présents une semaine au Musée, et que le vice-président du CA était ravi de voir les étudiants travailler. Il rappelle que cet organisme bancaire a offert 80 k€ de mécénat pour créer cette belle coopération entre celui-ci, le Musée et la Sorbonne.

Madame CHASTAGNOL explique que cette somme va servir au Musée pour payer les restaurations, les conditionnements des dessins pour les ranger en réserve et les encadrements pour les dessins qui vont être exposés. Elle précise qu'une partie de ce budget va revenir à un étudiant qui sera en charge de la restauration et que la location d'un atelier est comprise pour que celui-ci puisse s'établir en qualité de professionnel avec un premier contrat assez conséquent de plusieurs milliers d'euros qui va s'étaler sur six mois à un an. Elle fait donc remarquer que le travail ne s'effectuera pas à l'intérieur du Musée.

Monsieur PIHIER demande de quel type de restauration il s'agit.

Madame CHASTAGNOL indique que tous les cas de figure sont possibles, à savoir des calques déchirés, des morceaux manquants ou à nettoyer ou encore des reprises de taches. Elle ajoute qu'au-delà de la restauration, pour leur conservation, les dessins seront montés dans des maries-louises afin qu'ils soient positionnés entre deux cartons et être manipulés facilement. Elle précise qu'une fois ce travail finalisé, il suffira de les remettre sans risques dans des encadrements sous verre. Elle signale que les dessins qui ne seront pas encadrés et exposés seront entreposés dans des boîtes de conservation dont le coût est très élevé. Elle indique qu'une soixante de dessins sera encadrée pour une exposition et permettra d'effectuer la rotation.

Monsieur PIHIER fait remarquer que sur les 300 dessins, 240 d'entre eux ne seront donc jamais exposés.

Madame CHASTAGNOL répond qu'ils le seront et explique que, par exemple, 3 dessins de ce fonds font partie de l'exposition actuelle sur les chevaux. Elle ajoute que ces œuvres peuvent aussi être prêtées à d'autres lieux ou encore être montrées par le Musée pour des occasions particulières.

Monsieur PIHIER demande si ce fonds sera numérisé afin de le visionner plus facilement lors de l'organisation d'une exposition.

Madame CHASTAGNOL répond que ce n'est pas le cas pour le moment. Elle explique aux élus que le système de numérisation fonctionne via la base Joconde du ministère de la Culture, consultable par tous, à savoir que les photos et les notices scientifiques des œuvres doivent y être versées. Elle fait observer que c'est un vrai projet pour le Musée qui n'a pas encore été travaillé faute de temps. Elle précise que cette numérisation est différente du récolement et qu'elle sera la dernière étape de l'opération de restauration. En effet, elle fait observer qu'il s'agit tout d'abord de faire l'état des lieux des œuvres, de les restaurer, de les préserver physiquement et qu'ensuite il conviendra de faire des recherches sur celles-ci, de bien les identifier et de les publier sur cette base de données avec leur photo et toutes les données scientifiques. Elle souligne que certains dessins de ce fonds ne sont même pas inventoriés.

Le Président rappelle aux élus que l'exposition a démarré ce vendredi et demande quelques chiffres à Madame CHASTAGNOL.

Madame CHASTAGNOL répond qu'elle ne possède pas les chiffres exacts, mais que plus de visiteurs qu'habituellement sont venus et elle estime leur nombre à environ 130 au total. Elle souligne qu'aucune communication n'avait été effectuée.

Le Président confirme que les affiches ont été collées lundi à Marly-le-Roi.

Madame CHASTAGNOL répète que beaucoup de journalistes ont été reçus et que les retours sont très bons. Elle fait observer qu'elle attend maintenant les articles dans la presse. Par ailleurs, elle informe les élus que le Musée a bénéficié, il y a une semaine, d'une subvention de 15 k€ pour l'exposition de la part de la Région.

Monsieur PIHIER souhaite savoir si d'autres subventions sont prévues.

Madame CHASTAGNOL répond que ce n'est pas le cas et rappelle celles que l'établissement a déjà perçues, à savoir 20 k€ de la DRAC Olympiade culturelle, trois subventions pour des frais courants ou de la médiation d'un montant de 3 k€ à 5 k€ chacune, 10 k€ de mécénat des Amis du Musée. Elle ajoute cependant que la DRAC propose au Musée de faire une demande pour une petite subvention qui aiderait celui-ci à acquérir le dessin de Marly, mais elle fait remarquer que la somme sera faible puisque le Musée n'investit que 3 000 €. Elle signale que la seule possibilité d'obtenir d'autres fonds serait le projet de création, à la fin de l'année après l'exposition, d'une salle dédiée aux chevaux de Marly à la place de la salle de la machine moderne. Elle précise qu'elle va donc tenter de trouver un mécène qui financerait l'aménagement de cette salle.

Monsieur PIHIER demande ce que la machine moderne devient.

Madame CHASTAGNOL indique qu'elle ne disparaît pas, car une partie de celle-ci est déjà montrée avec la machine ancienne et qu'un complément est prévu dans les prochains mois. Elle annonce aux élus que la convention avec le Département pour le projet d'exposition sur les demeures de plaisance l'an prochain avance bien. Elle fait remarquer que celui-ci souhaite une durée d'exposition de trois mois, mais qu'elle serait plutôt favorable à une durée de quatre à cinq mois puisque le Musée n'aura qu'une seule exposition l'année prochaine ; cependant, ses collègues du Département pensent que des prêts d'œuvres supérieurs à trois mois ne seront sans doute pas possibles. Elle explique que cette exposition nécessitera beaucoup d'arts graphiques et de documents d'archives. Elle ajoute que celle-ci est prévue dans un sous-sol sans lumière naturelle directe et avec une ouverture du Musée uniquement les après-midis et qu'il sera sans doute possible de négocier une période de prêts plus longue. Elle précise que, si tel était le cas, l'exposition commencerait mi-avril, pour se terminer fin août comme celle de l'année dernière. Elle répète qu'une exposition de trois mois est trop courte au regard du travail, de l'investissement et de l'argent dépensé en communication.

Monsieur LE BEULZE fait observer que c'est une occasion pour voir l'intérêt du Département pour le Musée.

Madame CHASTAGNOL souligne que la communication sera importante puisque, d'une part, le Musée va travailler à nouveau avec l'agence habituelle et, d'autre part, le Département fera aussi sa propre communication au niveau du territoire.

Monsieur JAOUEN propose de rechercher des sponsors maintenant.

Madame CHASTAGNOL répond qu'il ne sera pas nécessaire d'en trouver.

Sans autres questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention de mécénat du fonds de dotation « fonds Meyer Louis-Dreyfus » pour l'acquisition d'un dessin d'une vue de Marly attribué à Jean-Baptiste Martin et daté vers 1685-1688.

QUESTIONS DIVERSES

Sans questions diverses, **Le Président** lève la séance à 19h15.

Signatures :

Jean-François PERRAULT
Président du syndicat intercommunal

Jean Paul JAOUEN
Secrétaire de séance